DEBOUT LA FRANCE !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NON À UNE SOCIÉTÉ DE L'ÉLIMINATION SILENCIEUSE

Le principe d'une loi sur la fin de vie a pu recevoir un écho favorable des Français confrontés dans leur entourage aux souffrances de proches avant leur décès. Pour autant, le projet soumis au vote n'a plus rien à voir avec les intentions de départ et ne peut qu'effrayer.

Ce texte marque une rupture civilisationnelle d'une extrême gravité. En prétendant offrir un droit à mourir, il installe dans notre droit commun l'idée qu'il serait légitime de provoquer délibérément la mort. C'est une transgression éthique majeure qui ouvre la voie à toutes les dérives.

La France n'est pas démunie face à la souffrance en fin de vie. La loi Claeys-Leonetti de 2016 permet déjà la sédation profonde et continue jusqu'au décès dans les cas les plus difficiles. Le véritable scandale réside dans l'absence criante de soins palliatifs pour un quart de la population. Avant d'ouvrir un droit à mourir, commençons par garantir un droit à être soulagé dignement sur l'ensemble du territoire.

Cette loi inquiète, car elle envoie un signal destructeur à des millions de nos concitoyens fragiles : personnes âgées, handicapées, isolées. Va-t-on leur suggérer, implicitement, qu'ils seraient devenus un poids pour la société ? Une vie peut être blessée, douloureuse, mais elle reste précieuse. Derrière toute demande de mort, il y a souvent un appel à l'aide, un besoin de lien, pas un choix éclairé.

Dans des pays qui ont légalisé l'euthanasie, les dérives sont déjà là : élargissement aux enfants, aux personnes atteintes de troubles psychiques, hausse des cas chaque année. Le projet français s'inscrit dans cette pente glissante, avec des délais de décision expéditifs (17 jours), sans vérification suffisante du discernement du patient, et une clause de conscience niée aux soignants. On criminalisera demain ceux qui refusent d'accompagner vers la mort, alors qu'ils veulent soigner, consoler : tendre la main.

Ne soyons pas dupes : certains y voient une réponse budgétaire à la crise du système de santé. Une euthanasie coûte moins cher qu'un mois en soins palliatifs. Faut-il vraiment transformer un acte médical en outil de régulation sociale ? Est-ce cela, la dignité humaine ?

Ce projet, sous des airs de compassion, pose une question de fond : quelle société voulons-nous ? Une société fraternelle, qui entoure ses plus faibles, ou une société froide, comptable, qui préfère tuer que soulager la douleur ?

J'appelle les parlementaires à refuser ce texte funeste. Il en va de notre humanité commune.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président de Debout la France
Candidat à l'élection présidentielle de 2027

Contact Presse
presse@debout-la-france.fr